

# Placement à terme de la Banque Migros

Envisagez un placement à court terme pour améliorer le produit des intérêts

Souhaitez-vous investir avantageusement à court terme des liquidités superflues, pour vous-même ou pour votre entreprise? Examinez le placement à terme de la Banque Migros pour 1 à 12 mois, en complément de votre compte courant. Sur demande, nous investissons également votre argent à terme auprès de prestataires tiers (placement fiduciaire).



## Fixe – taux d'intérêt jusqu'à 12 mois

Une fois fixé, le taux d'intérêt attrayant reste inchangé pendant la durée du produit.



## Stable – fluctuations de valeur exclues

L'avoir en francs suisses n'est soumis à aucune fluctuation de valeur.



## Sûr – prévisibilité élevée

Le placement peut être calculé précisément à la date du versement.

## Offre

### Disponibilité

L'offre est proposée aux particuliers et aux entreprises.

### Variantes

Le produit est géré en CHF et en EUR (autres monnaies sur demande).

### Particularités

La durée est de 1 mois au minimum et de 12 mois au maximum. Un investissement s'élève à CHF 100 000 ou à EUR 100 000 au minimum par placement.

### Retrait

Aucun retrait n'est possible avant l'échéance. Le placement à terme est prolongé ou remboursé à l'échéance.

### Revenus

Les intérêts sont calculés selon l'usage internationale et crédités en une seule fois à l'échéance.

Dépôt à terme et argent au jour le jour, taux d'intérêt	sur demande
---------------------------------------------------------	-------------

### Frais principaux

#### Banque Migros

Dépôt à terme et argent au jour le jour, conservation	gratuit
-------------------------------------------------------	---------

## Opportunités et risques

### Opportunités

- Possibilité de fixer un taux d'intérêt attrayant à moyen terme. Les baisses du taux d'intérêt avant l'échéance sont exclues.
- L'avoir n'est soumis à aucune variation de cours.
- Jusqu'à un montant de CHF 100 000 par client, les avoirs sont protégés par le fonds de sûreté suisse et garantis légalement.

### Risques

- Le taux d'intérêt d'un placement à terme ne peut pas être fixé à l'avance.
- Une hausse du taux d'intérêt avant l'échéance est exclue.
- Le remboursement anticipé n'est possible que moyennant une indemnité de résiliation anticipée – quel que soit le motif.
- Le taux d'intérêt proposé pour le renouvellement à l'échéance peut être plus bas (en fonction du marché).
- Par rapport à des intérêts calculés selon l'usage suisse, le calcul selon l'usage internationale peut réduire le crédit d'intérêt d'un facteur pouvant atteindre 0,033.

## Informations pratiques

### Conseils pratiques

- En cas de besoin de fonds inattendu avant l'échéance, le placement peut être donné en nantissement.
- Des alternatives telles que le placement au jour le jour ou le compte courant sont à envisager lorsque la durée de l'excédent de liquidités est inconnue d'avance.
- Des alternatives telles que les obligations de caisse ou les fonds de placement sont à envisager lorsque la durée de l'excédent de liquidités est supérieure à un an.
- Lorsque les taux d'intérêt des placements à terme sont bas, la Banque Migros propose sur demande des placements à terme plus intéressants de certaines banques tierces étrangères (placements fiduciaires). Ces placements fiduciaires recèlent toutefois un risque de perte plus important pour le client.

Examinez aussi notre  
plan d'épargne en fonds

[banquemigros.ch/plan-depargne](https://banquemigros.ch/plan-depargne)

Le présent document fournit un aperçu des informations produites les plus importantes pour une décision d'achat par des personnes domiciliées en Suisse et des personnes non assujetties à l'impôt américain. Ces indications sont purement indicatives. Seuls les Conditions générales de la Banque Migros SA et les contrats signés sont déterminants à cet égard. La banque peut ajuster les frais à tout moment dans le cadre des dispositions légales et s'engage à en informer les clients de manière appropriée. Le montant actuel des frais peut être consulté à tout moment dans la brochure «Prix des prestations».